



26 octobre 2007

Piraterie :

Contracter la chronologie des médias est une fausse solution

La Fédération Nationale des Cinémas Français souligne que l'étude sur l'offre pirate de films sur internet publiée par le CNC et l'ALPA, confirme que **la contraction de la chronologie des médias, comme le demande le SEVN, ne permettra en rien d'endiguer ce phénomène.**

En effet, selon cette étude, les films sont disponibles en moyenne 41 jours après leur sortie en salles. **Plus encore les copies « pirates » des films américains apparaissent sur les réseaux « Peer to Peer » en moyenne 16 jours avant leur sortie en salles en France.**

Les films américains sont d'ailleurs deux fois plus « piratés » que leurs homologues français. Ces films piratés représentent 93% des entrées réalisées en salle par l'ensemble des films américains.

La salle de cinéma est bien attaquée en premier par le piratage. **Un raccourcissement de la chronologie des médias n'aurait donc aucun effet sur l'apparition des versions pirates et la consommation de ces versions illégales.**

Non seulement, on affaiblira le mode de diffusion des œuvres qui crée la valeur des films pour l'ensemble de la filière, mais plus encore, en cédant aux pressions des majors américaines, **on portera atteinte à celui qui favorise particulièrement les œuvres d'expression originale française.** En effet en 2006, alors que **les films français ne représentaient que 18% des ventes de films en DVD, ils totalisaient 44.7% des entrées en salle.**

Ce n'est pas en fragilisant l'activité des salles de cinéma, en réduisant leur délai d'exclusivité, que l'on luttera efficacement contre la piraterie.

Contact FNCF : Marc-Olivier Sebbag, 01 53 93 76 76